



PROCES-VERBAL
de l'Assemblée de paroisse
du jeudi 24 novembre 2011, 20h00
à la salle paroissiale de Morat

Présences:

Présidence	Suso Bühlmann, président de paroisse
Procès verbal	Carola Graf, administratrice
Personnes présentes	28 personnes selon liste de présences
Ayant droit	25 personnes
Non ayant droit	3 personnes

I Introduction aux débats

A Salutations

Le président salue les membres de l'assemblée et en particulier le curé Thomas Perler, l'assistant pastoral Fabian Hucht (en fonction depuis le 1.08.2011) et la conseillère paroissiale (en fonction depuis juillet 2011). Il donne ensuite connaissance des personnes excusées et de la démission pour motifs de santé de M. Hans Stocker, délégué paroissial à la CEC, de la Corporation ecclésiastique cantonale. La relève est assurée par Kathrin Tattini de Morat. L'assemblée se déroule en allemand et en français. Il donne la parole au curé Thomas Perler pour la prière.

B Convocation

L'assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 du règlement des paroisses du 1^{er} février 2003 du règlement de paroisse (RP) :

- Bulletin de la paroisse no 11 de novembre 2011
- Sur les panneaux publics d'affichage de la paroisse
- Sur le site Internet de la paroisse
- Dans la feuille officielle du canton de Fribourg (du 4.11.2011).

C Ordre du jour

- 1 Procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 12 mai 2011
- 2 Budget 2012
 - 2.1 Budget de fonctionnement 2012
 - 2.2 Compte des investissements 2012
- 3 Information concernant le plan financier 2012-2016
- 4 Divers

Discussions, remarques

Aucune.

Propositions

Aucune.

Le président déclare l'assemblée ouverte.

D Scrutateurs et cercle des électrices et électeurs

Le président désigne le fr Fernando Santamaria et Françoise Baechler comme scrutateur et scrutatrice des 25 ayant droit en matière paroissiale qui sont présents.

II Débats

1. Procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 12 mai 2011

Le procès-verbal a été mis à la disposition des paroissiens pour consultation et n'est donc plus lu (art. 24, al. 2, litt. a et c du RP).

Discussions, remarques

Aucune.

Propositions

Le président propose à l'assemblée d'accepter ledit procès-verbal du 12 mai 2011.



Décision

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité et des remerciements sont donnés à M. Charles-Albert Egger pour la traduction en français de ce document.

2. Budget 2012

2.1 Budget de fonctionnement 2012

2.2 Compte des investissements 2012

Le président donne la parole au conseiller de paroisse Peter Huber qui explique le budget 2012.

Outre des explications¹ relatives aux comptes 2012² et investissements 2012³ qui sont disponibles par écrit, le conseiller de paroisse Huber commente les valeurs les plus importantes contenues dans ces deux éléments du budget de 2012, au moyen de présentations.

Il débute par le point 2.2, le compte des investissements 2012, qui est complété par des informations complémentaires relatives aux projets de constructions 2012 présentées par le conseiller paroissial Fiedler.

Il présente ensuite les tâches planifiées en matière des comptes annuels 2012.

Discussions, remarques

Kurt Grüring demande s'il existe un plan d'amortissement. Selon le conseiller de paroisse Huber les investissements planifiés seront directement et totalement amortis ; le financement de ceux-ci aura lieu par des fonds propres.

Kurt Grüring au sujet de la construction de la salle : est-ce que le maintien de la scène a été examiné ? Selon le conseiller Fiedler et avant la planification de la transformation par les architectes, une analyse des divers besoins a été entreprise auprès de tous les utilisateurs de la salle. Il s'est avéré que les associations, en particulier la Caecilia, souhaitent le maintien de la scène. La scène est utilisée en moyenne quatre à cinq fois par an.

Alexandre Schroeter : est-ce que lors de la planification de la cuisine, l'abaissement du niveau a été étudié ? Le conseiller paroissial Fiedler confirme que le conseil de paroisse a en effet étudié les diverses variantes pour la nouvelle installation et l'aménagement de la cuisine et il a également été tenu compte de leurs coûts. La plupart de ces dépenses étant très importante, elles ne sont effectivement pas proportionnelles à la future utilisation. La variante désormais proposée sans le nivellement de la cuisine par rapport à la salle prévoit que la cuisine sera atteignable directement de la salle par une rampe. Il y a donc lieu de prévoir un passe-plateau pour atteindre la salle par le côté de la cuisine dont l'utilisation sera un peu plus basse qu'usuellement et du côté de la salle, un peu plus haute.

Kurt Grüring au sujet de l'amortissement du mur près de la tour : la question de savoir qui est propriétaire du mur a déjà été discutée, il y a des années lorsqu'il était encore lui-même conseiller de paroisse. La Ville de Morat ne devrait-elle pas s'occuper de l'assainissement ? Pour le conseiller paroissial Fiedler, les éléments à disposition (bornes de terrain) démontrent que le mur appartient bien à la Paroisse. Il n'empêche que le conseil va bien entendu parler surtout de la question des finances, autant à la Ville de Morat, qu'à la commission des biens culturels.

La parole est ensuite donnée à la commission des finances.

Rapport des réviseurs

Werner Huber, membre de la commission des finances, lit à l'assemblée la prise de position de la commission des finances en allemand ; son collègue Walter Dürr, secrétaire de la commission des finances, va lire la version en français. La commission des finances propose à l'assemblée l'approbation de l'actuel budget complet 2012 comme il a été décidé auparavant par le conseil de paroisse.

2.1 Proposition relative au budget de fonctionnement 2012 : Comptes 2012

Le président demande à l'assemblée d'accepter la proposition d'approuver les comptes annuels 2012, tels qu'ils ont été présentés et commentés.

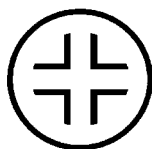
Décision

L'assemblée paroissiale suit à l'unanimité la proposition du conseil de paroisse.

¹ Partie intégrante du pv

² Partie intégrante du pv

³ Partie intégrante du pv



2.2 Proposition relative au budget de fonctionnement 2012 : Compte des investissements 2012

Le président propose de décider l'un après l'autre les projets présentés d'investissements 2012, tels que proposés par le conseil de paroisse, avec un amortissement immédiat et un financement par les moyens propres :

2.2 a) CHF 40'000.00 pour leur renouvellement du parc informatique

2.2 b) CHF 550'000.00 pour la rénovation de la maison d'école : première étape

2.2 c) CHF 15'000.00 pour l'assainissement partiel du mur de protection entre le Stadtgraben et le Törlweg.

Décision

2.2 a) Est approuvé à l'unanimité par l'assemblée

2.2 b) L'assemblée approuve le projet par 22 voix et une abstention

2.2 c) Approbation unanime de l'assemblée paroissiale.

Le président remercie les personnes présentes pour leur confiance.

3 Information concernant le plan financier 2012-2016

Le président donne la parole au conseiller paroissial Huber pour des explications relatives au plan financier 2012-2016 :

Le plan financier⁴ a été introduit au début de cette période législative et il est, chaque année, actualisé. Il s'appuie sur les chiffres actuels et sur des estimations et pronostiques relatifs aux résultats futurs. Le but du plan est de donner une direction et une certaine capacité financière pour gérer la paroisse. Selon le plan financier présenté cette année, la paroisse doit continuer à maîtriser ses moyens financiers, dans sa comptabilité, aussi bien sous l'angle des futurs projets d'assainissement, que sur celui des pronostiques conjoncturels incertains.

Le président remercie le conseiller paroisse Huber pour ses explications. Il attire l'attention de l'assemblée sur le fait que le plan financier est un instrument de travail interne au conseil de paroisse et qui pour ce motif ne doit pas être approuvé par l'assemblée.

Discussion / Remarques

Alexandre Schroeter : Les revenus des capitaux de l'année 2014 sont plus élevés que ceux des autres années ; y'a-t-il une raison spéciale pour ce fait ? Un investissement spécial à la paroisse serait-il en cours ? Selon la caissière Graf, il n'y a pas de versement particulier. Le conseil de paroisse va examiner le plan financier afin de savoir s'il s'agit en l'occurrence d'une éventuelle erreur. [Depuis la séance de l'assemblée, le conseil de paroisse a pu constater que la comptabilité des augmentations de capitaux a été effectuée correctement. Le calcul repose à chaque fois sur les moyens financiers disponibles et sur (ou pour) les cessions de fortune de la paroisse. En 2014, ce ne seront que des investissements faibles car il s'agit de CHF 40'000.-- qui sont planifiés alors que lors des années précédentes les investissements étaient du domaine de six chiffres, selon les planifications entreprises. Le résultat donne un revenu des capitaux relativement plus important.]

4. Divers

Le curé Perler tient encore à remercier tout le monde pour l'engagement et les résultats obtenus par chacune et chacun. Il informe l'assemblée sur les changements qui ont eu lieu dans l'équipe pastorale. C'est très volontiers qu'il céderait la direction de la paroisse, mais jusqu'à présent l'Evêché n'a pas voulu entrer en matière à ce sujet. L'unité pastorale prévue pour la paroisse francophone fonctionne à petit feu par mesure d'économie. Un grand calme règne du côté alémanique. Il espère que, vu la nomination du nouvel évêque Mgr Charles Morerod, l'Evêché connaisse un nouveau souffle et aussi la situation particulière de la paroisse alémanique fribourgeoise avec ses diverses paroisses au sein de l'évêché, en la prenant spécialement en considération. Fin août 2012, il y aura exactement 125 ans que l'Eglise de Morat a été consacrée par l'évêque Mermillod. La planification pour les festivités de cette consécration a déjà débuté. Elles devront avoir lieu début septembre.

Le président de paroisse Bühlmann mentionne le projet épiscopal d'unité pastorale et informe l'assemblée sur la prise de position du conseil de paroisse à ce sujet. Le conseil de paroisse de Morat ainsi que les autres conseillers de paroisse des autres unités pastorales estiment que la pastorale telle que prévue par le défunt évêque Mgr Bernard Genoud ne peut pas être réalisée et qu'elle est

⁴ Partie intégrante du pv



trop coûteuse. L'introduction d'une autre structure hiérarchique, sans remaniement des structures établies, conduit finalement à des augmentations des coûts.

Le président de paroisse Bühlmann pense également à remercier tous ses collègues ainsi que tous ceux qui travaillent « *bénévolement* » au sein de la paroisse pour leur action et leur intérêt à l'avenir de celle-ci.

Il n'y a pas d'autre discussion.

Le président donne la date de la prochaine assemblée de paroisse ; elle aura lieu le jeudi 19 avril 2012. Il clôt ensuite l'assemblée de paroisse à 21h20 par l'invitation à partager un « verre de l'amitié ».

Morat, le 24 novembre 2011

Le président
sig. Suso Bühlmann

La secrétaire du procès-verbal
sig. Carola Graf